www.solidairesidd.com
93 bis, rue de Montreuil
75011 PARIS
☎ 03 29 76 78 42 - 02 32 23 45 76

**CAP des TSEI du 2 juillet 2020**
**Déclaration liminaire de Solidaires I.D.D.**

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois...

La loi de Transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs et toutes ces réformes se déroulent dans le cadre d'un « dialogue social » qui apparaît comme une parodie de concertation.

- Les comités techniques et les CHSCT vont disparaître pour laisser la place à des Comités Sociaux d'Administration.
- Les Commissions Administratives Paritaires, seules instances de concertation traitant de situations individuelles, voient l'ensemble de leurs prérogatives, disparaître. Cela s'applique déjà pour les actes de gestion concernant la mobilité, l'année prochaine sera le tour des promotions (tableaux d'avancement et liste d'aptitude).

La suppression des instances actuelles de concertation va entraîner une gestion opaque des situations, notamment au profil, et ainsi priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Solidaires demande l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.

La crise sanitaire liée au coronavirus a obligé le gouvernement à faire une pause dans ses nombreuses réformes en cours et on peut émettre le souhait qu'elles soient abandonnées.

Toutes ces réorganisations de services en cours ou à venir, avec leurs lots de postes supprimés, occasionnent des reports de charge sur les effectifs restants. Cela est anxiogène et génère des risques psychosociaux importants pour les agents impactés.

**Solidaires I.D.D. renouvelle, dans cette CAP du corps des TSEI, ses demandes récurrentes :**

- Augmenter le volume des promotions, à ce jour beaucoup trop faible, pour permettre un déroulé de carrière satisfaisant, en particulier pour l'accession au 2e grade.
- Intégrer le 1er grade dans le 2e grade, compte tenu des faibles effectifs restants, ce serait une bonne occasion de simplifier la gestion du corps.

- Garantir aux agents en situation de MAD un déroulé de carrière identique à ceux restés dans les services. Cela passe par des examens professionnels adaptés aux métiers de ces agents. Pour le tableau d'avancement au 3e grade, par des conditions de nomination dans la structure d'accueil sans retour sur des missions cœur de métier. Par ailleurs, Il est à souligner qu'avec l'instauration des « lignes directrices » qui remplacent dorénavant les « règles de gestion » du corps, la notion de « cœur de métiers » n'a plus vraiment de sens.
- Dans le cadre des travaux sur les lignes directrices de gestion « promotion » permettre de **promouvoir sur place** les agents compte tenu des évolutions enregistrées ces dernières années lors des travaux sur les règles de gestion.
- Améliorer les conditions d'accès au corps des IIM qui sont des plus difficiles.
- Exclure le corps des TSEI du dispositif lié au RIFSEEP.
- Donner de la lisibilité à notre avenir, nos missions et notre maintien au sein des ministères économiques et financiers.
- Renouveler la convention de gestion entre les MEF et le MTES dans son écriture de 2012 sans la limiter aux seules prestations d'action sociale.

Je vous remercie de votre attention.